

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 AVRIL 2016 à 19H15

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Mme Denise KUBIAK, MM. Ouro Nimini TCHANILE, Christophe ELSEN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : Mme Marie-Jacqueline FLAUSSE.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

160407 - 01 Convention avec la Communauté d'Agglomération de Forbach pour la collecte assainissement.

Au titre de l'exercice de la compétence collecte des eaux usées, les communes disposent d'une connaissance essentielle de leurs installations : localisation des déversoirs, points noirs, historique des travaux...

A cet effet, il est impératif de mettre à profit cette connaissance par la création d'une forme de partenariat CAFPF – commune, via la création « d'interlocuteurs communaux » dédiés à l'assainissement.

Aussi, il est envisagé que l'équivalent d'un poste à temps plein puisse être partagé par voie de convention avec les communes ne disposant pas d'une DSP collecte suivant les missions et rémunération suivantes :

Gérer les demandes de raccordement au réseau public d'assainissement

Diffuser les formulaires de « demande de raccordement au réseau public d'assainissement » aux demandeurs

Informers les particuliers de la procédure à suivre

Réceptionner les travaux exécutés avec le particulier

Analyser les plaintes de particuliers

Vérifier le degré d'urgence de la plainte et sa légitimité (privé/public)

Identifier les contraintes locales liées à l'intervention curative

Surveiller le bon déroulement de l'opération

Valider les attachements du prestataire

Etre observateur du fonctionnement du réseau communal

Les éventuels « points noirs »

L'état du milieu naturel récepteur, l'absence de déversement de DO par temps sec

Les regards affaissés et les tampons dangereux

L'interlocuteur communal :

Ne peut pas modifier la nature des travaux confiés à un prestataire

Doit tenir à jour un suivi de l'ensemble des travaux exécutés sur la commune

Doit tenir la CAFPF constamment informée

Ne peut pas prendre d'initiatives engageant financièrement la CAFPF

Doit prévenir immédiatement la CAFPF de toute anomalie de fonctionnement du réseau, de déversement délictueux d'un particulier ou de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

La rémunération de la commune serait de 977,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

160407 - 02 Approbation du compte administratif 2015 du budget principal.

Le compte administratif du budget principal de l'année 2015 dressé par le Maire se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté de l'année 2014 – EXCEDENT	56 090.20 €
Dépenses de Fonctionnement	482 012.87 €
Recettes de Fonctionnement	484 321.42 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE 2015	2 308.55 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	58 398.75 €
INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de l'année 2014 – EXCEDENT	-58 875.16 €
Dépenses d'investissement	179 104.39 €
Recettes d'investissement	181 330.36 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE 2015	2 225.97 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-56 649.19 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2015	1 749.56 €

Résultat global de clôture : EXCEDENT de 1 749.56 €

160407 – 03 Compte de gestion du Trésorier pour le budget principal de l'année 2015.

Le Conseil municipal donne quitus au Trésorier pour le budget principal de l'année 2015 qui présente le même résultat de clôture soit un excédent de 1 749,56 €.

160407 - 04 Approbation du compte administratif (Assainissement)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération de Forbach en date du 3 mars 2016 décidant, dans le cadre de la reprise de la compétence « collecte assainissement », la reprise des résultats par les budgets des communes ;

Vu le rapport sur l'exécution des dépenses du budget assainissement,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2015 et à en affecter le résultat. La présidence de séance est assurée par madame Brigitte KLASKALA, doyenne de l'assemblée. Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal décide :

✓ d'arrêter le compte administratif 2015 aux chiffres ci-après :

EXPLOITATION	
Résultat reporté année 2014	42 241,95€
Dépenses d'exploitation	16 653,39 €
Recettes d'exploitation	24 423,20€
Excédent de l'exercice 2015	7 769,81 €
Excédent d'exploitation avec reports 2014	50 011,76 €
INVESTISSEMENT	
Résultat reporté année 2014	44 498,51 €
Dépenses d'investissement	11 644,63 €
Recettes d'investissement	14 037,00 €
Excédent de l'exercice 2015	2 392,37 €
Excédent d'investissement avec reports 2014	46 890,88 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2015	96 902,64 €

✓ D'affecter le résultat au budget principal de l'exercice 2016 comme suit :

budget principal : 46 890,88 € en investissement (qui seront cumulés au déficit de clôture de l'exercice 2015 de 56 649,19 €).

budget principal : 50 011,76 € en fonctionnement (qui seront cumulés à l'excédent de clôture de l'exercice 2015 de 58 398,75 €).

160407 - 05 Compte de gestion du Trésorier pour le budget Assainissement de l'année 2015.

Le Conseil municipal donne quitus au Trésorier pour le budget annexe de l'assainissement 2015 qui présente le même résultat de clôture soit un excédent de 96 902,64 €.

160407-06 Affectation du résultat de l'exercice 2015 au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que compte tenu :

- Du résultat de clôture (déficit) de l'exercice 2015 en investissement d'un montant de 56 649,19 € auquel est ajouté le résultat du budget d'assainissement d'un montant de 46 890,88 €, le déficit de clôture pour l'exercice 2015 en investissement s'élève à 9 758,31 €.

- Du solde de 20 635,00 € des restes à réaliser repris au budget primitif 2016 (en dépense),

Que par conséquent, le besoin de financement de la section d'investissement est de 30 393,31 €,

Décide d'affecter un montant de 30 394,00 € en réserves au compte 1068.

160407 - 07 Budget primitif 2016 (principal).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif principal de l'année 2016 et dont la balance se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 199 667,00 €
Recettes	1 199 667,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	801 073,00 €
Recettes	801 073,00 €

Suite à la dissolution du budget assainissement au 1^{er} janvier 2016, les résultats du budget annexe ont été repris au budget de la commune.

160226 – 08 Subventions aux associations pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS OU CLUBS	MONTANTS
Association Rêveries d'enfance	200 €
Rugby Fighting Spirit Club	100 €

160407 - 09 - Subvention pour une sortie éducative des élèves de l'école primaire.

L'école primaire organise pour les élèves une sortie éducative à Strasbourg le 10 juin 2016.

M. BREIT, directeur de l'école primaire, sollicite une subvention individuelle pour les élèves intéressés par cette sortie.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 4,70 € à chaque élève qui aura effectivement participé à la sortie. Le directeur transmettra la liste des élèves concernés ainsi qu'un RIB pour le versement de la subvention.

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2016.

Séance levée à 20H30 – comprenant les délibérations n° 160407 - 01 à 160407 - 09.

Pierre STEININGER :

Aloyse STEIN

Gilbert COMPARON :

Laurent BINTZ :

Denise KUBIAK

Ouro Nimini TCHANILE :

Christophe ELSÉN :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Marie Jacqueline FLAUSSE :

Mireille MULLER :